

# COMMUNE DE GRAINVILLE LA TEINTURIERE

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CFU 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées au budget primitif 2025 et réalisées pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année 2025.

Le CFU a été voté le 24 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **I. La section de fonctionnement**

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, location diverses...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2025 représentent 710 042,29 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations.

Les charges de personnel représentent 277 385,42 euros des dépenses de fonctionnement pour l'année 2025.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2025 représentent 692 072,16 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	282 407,16 €	Recettes des services	89 415,88 €
Dépenses de personnel	277 385,43 €	Impôts et taxes	252 235,90 €
Autres dépenses de gestion courante	118 617,57 €	Fiscalité locale	103 493,00 €
Atténuations de produits	13 662,00 €	Dotations et participations	205 398,80 €
Charges spécifiques	€	Autres produits de gestion courante	49 976,61 €
Autres dépenses		Produits spécifiques	9 517,15 €
Dépenses imprévues		Produits financiers	4,95 €
Total dépenses réelles	692 072,16 €	Total recettes réelles	710 042,29 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Excédent brut reporté	526 235,13 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	692 072,16 €	Total général	1 236 277,42 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- *concernant les ménages*
  - Taxe foncière sur le bâti 28,63 %
  - Taxe foncière sur le non bâti 16,04 %
  - Taxe habitation sur les résidences secondaires 3,84 %
- *concernant les entreprises*
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE) 6,63 %

Le produit reçu de la fiscalité locale s'élève à 103 493,00 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 164 339,80 €

## II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Solde exécution reporté	12 920,73 €
Subvention autres		FCTVA	35 558,50 €
Travaux de bâtiments (à lister)		Subventions	67 401,11 €
Travaux de voirie (à lister)		Opérations patrimoniales	
Opérations équipement	193 678,94 €	Taxe aménagement	1 453,06 €
Autres dépenses		Subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Excédents de fonctionnement	79 055,97 €
Opérations patrimoniales		Produits (écritures d'ordre entre section)	
Total général	193 678,94 €	Total général	196 389,37 €

c) Les principales réalisations de l'année 2025 sont les suivants :

- \* Jardins en zone humide
- \* Réfection de la mairie
- \* Columbarium
- \* Acquisition terrain

### III. Les données synthétiques du CFU 2026 – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

• Dépenses	692 072,16 €
• Recettes	710 042,29 €
Excédent de clôture	17 970,13 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

• Dépenses	193 678,94 €
• Recettes	183 468,64 €
Déficit de clôture	10 210,30 €

**Total des sections : Excédent de clôture 7 759,83 €**

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grainville la Teinturière,  
le 21 avril 2026

Le Maire,

René VIMONT

